

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 7 juillet 2025
M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable de Pôle Environnement et Développement, à M. David DRIEUX, Directeur, et à Mme Marie CROUZOUOLON, Directrice.
N° 26919

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5212-33.

M. le Président de Limoges Métropole a délibéré l'arrêté n° 272 du 27 août 2025 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous réserve de sa responsabilité, son ordre, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant aux membres ;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable de Pôle Environnement et Développement de Limoges Métropole ;

CONSIDÉRANT que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle Environnement et Développement ;

CONSIDÉRANT que Mme Marie CROUZOUOLON assure les fonctions de Directrice du cycle de l'eau et des espaces naturels au sein du Pôle Environnement et Développement.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er - Délégation est donnée, sous la responsabilité et la responsabilité des Présidents, notamment aux dispositions de l'article L. 5211-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable de Pôle Environnement et Développement, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics de Pôle Environnement et Développement ;

- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés de Pôle Environnement et Développement ;

- Tout acte de commande y compris sous le régime MARCHÉ sous conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre 01/2024 et 01/2024 et 01/2024 et 01/2024 du Pôle Environnement et Développement ;

- Ordres de mission (et tous les documents y rapportés) concernant les agents de Pôle Environnement et Développement, tenus aux obligations au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.


ARTICLE 2 - En l'absence de M. Jean-Luc MAZEAU, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à l'exception des ordres de mission (et des documents y rapportés) :

- à M. David DRIEUX à compter du lundi 4 août 2025 jusqu'au vendredi 8 août 2025 inclus ;
- et à Mme Marie CROUZOUOLON à compter du lundi 11 août 2025 et jusqu'au vendredi 22 août 2025 inclus.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint, M David DRIEUX et à Mme Marie CROUZOUOLON, Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 4 Juillet 2025

 **26919.pdf**
(.pdf, 165,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**